

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2009**

Présents : Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mmes HUOT, DAL FARRA, M. DERMY, Mmes WATERSCHOOT, BRET-MEHINTO, M. LONDE, Mme LECHÉNE, MM. BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIE-LLADO, HURTADO, MM. GEORGES, LECLERC, Mme SAUNIER, M. BOUSSIR, Mme IDIR, M. DESBROUSSES, Melle HAPPEL, M. LAPORTE, Mmes DALISSIER, ROBERT, M. LOPEZ.

Arrivé en cours de séance :

- M. FAURE (arrivée à 19h45) a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO

Absents, excusés et représentés :

- M. DARSEL a donné pouvoir à M. GUILLAUME
- M. HART a donné pouvoir à Mme TALLET
- Mme KAZARIAN a donné pouvoir à Mme DAL FARRA
- Mme BOMBART a donné pouvoir à M. LECLERC
- M. RUSSO a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI
- Mme NTEP a donné pouvoir à M. DERMY
- Melle GOBERT a donné pouvoir à M. LONDE
- M. DUBOIS a donné pouvoir à Mme DALISSIER

Absent :

- M. DEPAEPE

Secrétaire de séance : Mme SAUNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE par 29 voix Pour et 5 voix Contre, d'attribuer pour la durée du mandat l'indemnité de Conseil à la trésorière municipale Madame Mireille LIEGEOIS.

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer le marché « travaux neufs et travaux d'entretien de la voirie communale » avec la société SCOP LA MODERNE, sise 169 avenue Henri Ravera – 92220 BAGNEUX, pour un montant minimum de 400 000 € HT et un montant maximum de 1 450 000 € HT annuel.

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à émettre les titres de recettes auprès des locataires des logements de fonction pour l'entretien des chaudières à gaz pris en charge par la ville.

APPROUVE à l'unanimité, la modification du dossier de création de la ZAC de la haute maison.

RAPPELLE les objectifs poursuivis :

- permettre dans un développement durable de qualité, la densification du site en confortant la mixité des fonctions urbaines (logements, enseignements supérieurs, recherches publiques et privés, développement économique),
- ouvrir à l'urbanisation du lieu dit « le Triangle ».

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer l'acte de vente des parcelles cadastrées AH 250, AH 248 et du préfabriqué « l'oasis » avec l'association Culture et Citoyenneté, pour un montant de 230 000 euros.

DECIDE à l'unanimité, le lancement de la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation obligatoire pendant toute la durée de l'élaboration en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

FIXE les objectifs suivants :

- assurer un développement urbain équilibré,
- préserver l'environnement et le cadre de vie,
- créer un lien entre les quartiers.

RAPPELLE que la concertation s'effectuera suivant les différentes modalités et notamment par :

- la mise à disposition d'un registre d'expression à l'accueil principal de la mairie,
- voie d'informations (bulletin municipal, site internet),
- l'organisation de réunions (réunion de quartiers, réunion publique).

APPROUVE à l'unanimité, la programmation 2009 au titre du dispositif régional « Prévention – Sécurité ».

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de la Région d'une part, et de tous les services de l'Etat, notamment, la Direction de la Cohésion Sociale et l'A.C.S.E. (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), le Conseil Général de Seine et Marne, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne d'autre part.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces demandes.

RAPPELLE les projets proposés :

- Jeunesse du Nesles (fonctionnement structures jeunesse),
- Médiation sociale des quartiers.

APPROUVE à l'unanimité, les transformations des postes permettant l'évolution de carrière des agents municipaux et correspondant aux besoins des services municipaux :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- un poste d'infirmière de classe normale en un poste d'infirmière de classe supérieure,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe en un poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe,
- un poste de contrôleur de travaux en un poste de contrôleur principal de travaux,
- deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe en deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre de la 3^{ème} tranche des reclassements 2007.

DECIDE l'annulation de la transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise effectuée lors du Conseil Municipal précédent.

DECIDE de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

Grade	De	A	Dif.
Technicien supérieur	5	6	+ 1
Agent de maîtrise	7	6	- 1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	4	+ 1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	172	171	-1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	10	9	-1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	26	28	+2
Contrôleur de travaux	3	2	-1
Contrôleur principal de travaux	0	1	+1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	17	16	-1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	5	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	8	+1
Infirmier de classe normale	2	1	-1
Infirmier de classe supérieure	2	3	+1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	4	3	-1
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	2	+1
	264	265	1

APPROUVE par 29 voix Pour et 5 Abstentions, les modifications du règlement des gardiens logés des équipements sportifs.

APPROUVE les nouveaux cycles de travail de ces gardiens.

DECIDE qu'en contrepartie de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité de service, les gardiens devront assurer des périodes de permanence en semaine et en week-end, ainsi que des gardiennages des manifestations sportives le week-end.

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer deux nouvelles conventions avec la ville de Noisiel pour les élèves participant aux classes d'environnement et fréquentant les accueils de loisirs et les accueils périscolaires.

DIT que ces conventions se substituent avec les précédentes passées avec l'Office Municipal de l'Enfance de Noisiel (OMEN), dont les activités ont été transférées à la commune à compter du 1^{er} avril 2009.

APPROUVE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 152 euros, à l'école Olivier Paulat pour sa participation à l'action « sculptures et mouvements de danses ».

APPROUVE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros, à l'Elan Cyclotouriste de Champs afin de renouveler les maillots d'été.

APPROUVE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros, au Rugby-Club de Champs pour participer au financement des déplacements liés au bon résultats du Club.

APPROUVE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 2 872 euros, au Volley-Club de Champs.

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer sept contrats à intervenir dans le cadre de la programmation municipale de la manifestation « Champs fait son cirque » à Champs-sur-Marne, organisés dans différents quartiers de la ville :

- Avec **Cesame International** pour l'animation cirque et le spectacle « Alajongle » par Vincent Mézière pour un montant TTC de **1 400,00 €**
- Avec **La Compagnie SHAM** pour le spectacle déambulatoire « Les Vélomanes », pour un montant TTC de **1 750,00 €**
- Avec **Les passionnés du rêve** pour le spectacle « Ivre d'équilibre », pour un montant H.T de **3 000,00 € + 5,5 % TVA**
- Avec **Fiva production** pour le spectacle « Afrika », pour un montant H.T de **3 500,00 €**
- Avec **Bain de fusion** pour le spectacle « Triskel », pour un montant H.T de **4 000,00 € + 5,5 % TVA**
- Avec **Les mendigots hilares** pour le spectacle « Jackie Star : l'élégance et la beauté », pour un montant TTC de **1 800,00 €**
- Avec **La sauce pépère** pour le concert « Le P'tit Son », pour un montant H.T de **1 250,00 € + 5,5% TVA**

DIT que la commune s'engage à régler ces sommes par chèque à l'issue des représentations.

DIT que l'accès à ces spectacles sera gratuit.

DIT que la commune de Champs-sur-Marne aura à sa charge les frais d'affichage (publicité et affiches), ainsi que les droits d'auteur (SACEM-SACD) et fournira aux artistes le lieu de prestation en état de fonctionnement.

DIT que la commune de Champs-sur-Marne assurera la fourniture du matériel éclairage et son pour compléter le matériel existant dans le lieu de représentation, la prise en charge des frais de transport, l'hébergement et les repas des artistes et techniciens.

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer quatre contrats à intervenir dans le cadre de la programmation municipale de la manifestation « Jazz Festival » à Champs-sur-Marne, organisés à la salle Jacques Brel :

- Avec AGLAE PROD représentant « Marrianick Saint Céran », pour un montant de **1 500,00 € HT + 5,5 % TVA**
- Avec SHOW RISSO représentant « Mélanie Dahan », pour un montant de **2 000,00 € HT + 5,5 % TVA**
- Avec CESAME INTERNATIONAL représentant « Mélissma », pour un montant de **1 000,00 € TTC**
- Avec CARAMBA représentant « Tézé Moncalm », pour un montant de **7 000,00 € HT + 5,5 % TVA**

DIT que la commune s'engage à régler ces sommes par chèque à l'issue des concerts.

DIT que l'accès à ces concerts sera payant, à savoir : **15,00 €** pour un spectacle, **25,00 €** pour 2 spectacles et **30,00 €** pour 3 spectacles.

DIT que la commune de Champs-sur-Marne aura à sa charge les frais d'affichage (publicité et affiches), ainsi que les droits d'auteur (SACEM-SACD) et fournira aux artistes le lieu de prestation en état de fonctionnement.

DIT que la commune de Champs-sur-Marne assurera la fourniture du matériel éclairage et son pour compléter le matériel existant dans le lieu de représentation, la prise en charge des frais de transport, l'hébergement et les repas des artistes et techniciens.

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

APPROUVE à l'unanimité, dans le cadre de la programmation municipale co-organisée avec l'Office Municipale d'Animation, la signature d'un contrat avec « Happening creation » représentant le spectacle « Franchise postale » par Pierre Richard pour un montant de 9 500 euros HT + 5,5 % TVA, reparti de la façon suivante :

- 7 750 euros HT + 5,5 % TVA seront pris en charge par l'Office Municipal d'Animation en qualité d'organisateur (soit 50% du contrat de cession et 3 000,00 € correspondant au bénéfice du précédent spectacle co-organisé « Charlotte de Turckheim »).
- 1 750 euros HT + 5,5 % TVA seront pris en charge par la Mairie de Champs-sur-Marne en qualité de co-organisateur.

DIT que le montant des recettes sera reversé à l'OMA dans la limite de la moitié du prix du contrat de cession.

DIT que la commune s'engage à régler cette somme par chèque à l'issue de la prestation.

DIT que la commune de Champs-sur-Marne assurera la fourniture du matériel éclairage et son pour compléter le matériel existant dans le lieu de représentation, la prise en charge des frais de transport, l'hébergement et les repas des artistes et techniciens.

DECIDE que l'accès à ce spectacle sera payant : **15,00 €**

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

ENTEND les remerciements, de FCBA, Institut Technologique, pour la lettre que nous avons adressé au Ministre de l'Agriculture indiquant notre intérêt à voir leur institut s'implanter sur la Cité Descartes.

PREND ACTE des Décisions du Maire prises, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal 23 mars 2009.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h10**